

AFRISTAT
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

SEMINAIRE SUR LE
SYSTEME GENERAL DE DIFFUSION
DES DONNEES

BAMAKO : 27 mars au 10 avril 2001

POINTS SAILLANTS DU SEMINAIRE
(version provisoire)

Points saillants du séminaire

sur le système général de diffusion des données

Point n°1 : Introduction

Un séminaire sur le système général de diffusion des données (SGDD) développé par le Fonds Monétaire International (FMI) s'est tenu du 27 mars au 10 avril au Palais des Congrès de Bamako. Il a réuni des délégations des huit Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), composées en général d'un coordinateur, d'un représentant de l'Institut National de la Statistique (INS), d'un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances et d'un représentant de l'agence nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La délégation de la Côte d'Ivoire, pays-pilote pour le SGDD dès 1998, était forte d'un cinquième membre. Le Gouvernement sénégalais a également financé sur son propre budget la participation d'un cinquième délégué. Ont également participé en tant qu'observateurs des représentants de la Commission de l'UEMOA, de la BCEAO-siège, de la Banque Centrale de Mauritanie, de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de la CNUCED et de la Banque de France. Le séminaire a été financé par le FMI. Son animation a été assurée par des experts du FMI, de la Banque Mondiale, de la Banque Centrale Européenne et d'AFRISTAT. Les deux représentants de la BCEAO-siège ont également participé à l'animation, tant en préparant au préalable des tableaux régionaux d'excellente facture qu'en assurant l'encadrement des délégués dans leur domaine de compétence.

Après une allocution du Directeur Général d'AFRISTAT et une brève introduction au SGDD par le représentant Résident du FMI au Mali, le discours d'ouverture du séminaire a été prononcé par Monsieur le Ministre des Finances.

Après que chacun ait eu l'occasion de se présenter, le programme de travail a été adopté.

Le programme de travail, les discours et la liste des participants figurent en annexe.

Point n°2 : Introduction au SGDD

Le SGDD a été établi par le Conseil d'administration du FMI en décembre 1997. Il représente le deuxième volet de l'ensemble de normes de diffusion des données créé par le FMI, dont le premier, la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD), a été mis en place en mars 1996.

L'objectif du SGDD est d'aider les États à inscrire le développement de leur système statistique dans le cadre général des besoins des décideurs et des utilisateurs nationaux et internationaux en matière d'analyse macroéconomique. Contrairement aux dispositifs internationaux déjà en place, qui sont souvent axés sur des catégories de statistiques spécifiques (les comptes nationaux ou la balance des paiements, par

exemple), le SGDD est centré sur le développement de l'ensemble des systèmes statistiques. Devant l'importance que revêt l'amélioration de ces systèmes, le SGDD met l'accent sur l'élaboration et la diffusion de plans à cet effet dans tous les domaines où des déficiences sont observées.

Le SGDD favorise en outre la transparence en renseignant les utilisateurs sur les pratiques statistiques des États et sur les mesures envisagées pour les améliorer.

Pour atteindre le but recherché, qui est d'améliorer les systèmes statistiques, le SGDD définit des objectifs de production et de diffusion des données. Ces objectifs se rapportent à quatre «dimensions» de ces systèmes.

- La première dimension, à savoir **le champ d'application, la périodicité et les délais de diffusion des données**, a trait à la production et à la diffusion de données économiques, financières et socio-démographiques par les pays membres.
- La deuxième dimension, **la qualité des données**, se rapporte aux informations dont les utilisateurs disposent pour évaluer les données couvertes par le SGDD.
- La troisième dimension, **l'intégrité des données**, a trait à la confiance que les utilisateurs peuvent avoir dans les données issues des systèmes statistiques.
- La quatrième dimension, **l'accès du public aux données**, porte sur la diffusion des statistiques officielles auprès des utilisateurs d'une manière qui en rende l'accès aisé et équitable.

Le FMI maintient une base de métadonnées sur les pratiques en vigueur et les plans de développement que lui communiquent les participants au SGDD et, à titre de service au public, il les diffuse sur internet. Les pays membres participants sont encouragés à informer leur population en affichant les métadonnées du SGDD sur des sites nationaux.

En acceptant à titre volontaire de participer au SGDD, les États s'engagent :

- à utiliser le SGDD comme cadre d'élaboration du système national de production et de diffusion des statistiques économiques, financières et socio-démographiques;
- à désigner un coordinateur national;
- à préparer une description — désignée sous le terme de métadonnées — des pratiques de production et de diffusion des statistiques qui sont en vigueur d'une part et des plans d'amélioration à court et à moyen terme de ces pratiques d'autre part.

Ce dernier point est l'objet même du séminaire de Bamako.

Point n°3 : **Déroulement des travaux**

Le séminaire a été organisé en deux phases : la première, du 27 mars au 3 avril, était consacrée au secteur réel et au secteur socio-démographique ; la seconde, du 3 au 10 avril, au secteur financier, au secteur fiscal et au secteur extérieur.

La première phase regroupait les coordinateurs et les représentants des INS ; la deuxième phase les coordinateurs, les représentants des Ministères des Finances et ceux des agences nationales de la BCEAO.

Les journées du 27 mars, du 3 et du 10 avril, étaient organisées sous forme de plénières en salle de conférence. La journée du 27 mars a permis d'introduire le SGDD : . La journée du 3 avril, journée charnière, a permis à l'ensemble des délégués des différents pays, tous secteurs confondus, de se rencontrer. Elle a été l'occasion d'une nouvelle présentation du SGDD, à l'intention des nouveaux arrivants, et une présentation plus détaillée des secteurs fiscaux, financiers et extérieurs, objets des travaux de la deuxième phase. La plénière du 10 avril a permis de faire la synthèse des travaux, d'en dresser un premier bilan et de présenter les mesures de suivi envisagées. Ce fut également l'occasion pour certains observateurs de préciser leurs possibilités d'appui dans les domaines couverts par le SGDD.

C'est également au cours de la plénière du 3 avril 2001 que le représentant de la Banque Mondiale a présenté le Fonds Fiduciaire, destiné à aider à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement statistique.

Les autres journées étaient organisées en ateliers, répartis en deux (première phase) puis trois (deuxième phase) salles de travail. L'essentiel du travail a alors consisté à élaborer ou finaliser, selon les cas, les tableaux du SGDD. En effet, une préparation préalable des tableaux avait été demandée à partir d'exemples ivoirien et sénégalais. Les délégations disposaient donc dès leur arrivée d'une majorité des tableaux requis, qu'il a suffi de finaliser.

Chaque délégation a pu remettre un premier jeu complet de tableaux.

Point n° 4 : **Suite des travaux**

Après leur retour, les délégations nationales ont jusqu'au **30 avril 2001** pour transmettre au FMI une version complétée ou améliorée des différents tableaux, prenant notamment en compte les observations des animateurs exprimées lors des séances de synthèse du 9 avril. Les tableaux relevant d'institutions non représentées au séminaire et les projets d'amélioration devront faire l'objet d'une attention particulière.

Le Fonds retournera aux Etats ses commentaires sur ces tableaux avant le 10 mai 2001.

Les Etats auront alors jusqu'au **25 juin 2001** pour transmettre officiellement les métadonnées qu'ils souhaitent voir figurer sur le site du FMI. Le FMI assurera la traduction en anglais des tableaux et leur diffusion sur son site.

Les Etats sont propriétaires de leurs métadonnées et peuvent, s'ils le souhaitent, en organiser eux aussi la diffusion : sur le site de l'INS, du gouvernement, ou sur des sites régionaux rediffusant déjà des données nationales : UEMOA, BCEAO ou AFRISTAT notamment. Une diffusion sur support papier peut également être envisagée.

Les Etats devront mettre à jour régulièrement leurs métadonnées, autant que de besoin, et au moins une fois par an, de façon à ce que les informations contenues dans les tableaux restent en permanence d'actualité.

Point n°5 : **Principales réflexions des participants**

Deux séances de synthèse, organisées pays par pays les mardi 3 et lundi 9 avril 2001, ont permis aux délégations nationales de faire part de leurs impressions, tant sur le séminaire que sur le SGDD lui-même. De ces entretiens, il ressort les éléments suivants :

En ce qui concerne le SGDD :

- le SGDD va permettre de présenter dans un cadre centralisé l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension et donc à la bonne utilisation des données statistiques ; le SGDD lui-même sera un facteur de décloisonnement des différentes institutions ;
- certaines délégations ont émis la volonté de constituer un véritable réseau de correspondants SGDD sur lequel devra s'appuyer la mise au point des tableaux définitifs puis leur mise à jour régulière ; elles n'ont en général pas exprimé d'inquiétudes particulières quant à la disponibilité des différents services concernés ;
- les délégations ont insisté sur la nécessité, après le constat des faiblesses ou des lacunes fait à l'occasion de l'élaboration des tableaux SGDD, de pallier aux insuffisances constatées avec l'aide des bailleurs de fonds et des pourvoyeurs d'assistance technique ;
- une délégation a indiqué qu'elle envisageait, à l'échelle nationale, d'étendre à d'autres domaines statistiques la démarche SGDD : statistiques agricoles, de l'élevage, de la pêche, statistiques du tourisme, etc. ; cette idée a été reprise par le représentant de l'UEMOA.

En ce qui concerne le séminaire :

- le séminaire a permis à chacun d'avoir une vue d'ensemble des secteurs couverts par le SGDD et de mieux connaître les méthodologies d'élaboration des différentes statistiques ;
- le séminaire a été un lieu privilégié d'échange d'expériences, tant au sein des délégations nationales qu'entre délégations de différents pays ; la cohésion du groupe et l'esprit d'équipe ont été déterminants pour la réussite du séminaire ;
- c'est seulement au cours du séminaire, à travers les discussions avec les animateurs et entre délégués, qu'il a été possible de comprendre précisément la finalité du SGDD, dont certains aspects étaient auparavant mal maîtrisés ;
- le rythme de travail a été très soutenu tout au long des deux semaines qu'a duré le séminaire ; ceci a néanmoins permis d'atteindre l'objectif visé, à savoir l'élaboration de l'ensemble des tableaux constitutifs du SGDD pour chaque pays ;

- certains tableaux auraient pu être mieux préparés si les exemples sénégalais avaient été disponibles plus tôt (les exemples ivoiriens, disponibles les premiers, étaient présentés selon un ancien format) ;
- il a parfois été difficile de faire la part de ce qui ressortait des tableaux A « cadres de référence » et de certains tableaux B « description des indicateurs ou catégories de données », ce qui a parfois nécessité le reclassement de certaines informations ;
- les délégations ont eu des difficultés certaines à établir les tableaux C, relatifs à l'intégrité des données et à l'accès du public aux données, pour les institutions non représentées au sein des délégations (santé et éducation notamment) ; ces tableaux devront être complétés et améliorés en collaboration avec les services concernés.

Point n°6 : Communications des observateurs

Le représentant de la Commission de l'UEMOA a exposé les actions de son institution pouvant s'inscrire dans la cadre du SGDD. D'une manière générale, le Programme d'appui au développement de la statistique préparé par la Commission vise trois objectifs :

- satisfaire les besoins de la surveillance multilatérale, et notamment le besoin de la fiabilité et de la comparabilité des données ;
- satisfaire les besoins des opérateurs économiques ;
- renforcer les capacités institutionnelles des INS et de la Commission de l'UEMOA.

En marge du séminaire, le représentant de la Banque de France a organisé à l'intention des experts de la BCEAO une réunion d'information sur le passage à l'Euro.

Les experts de la CNUCED ont fait au cours du séminaire une présentation du logiciel SYDONIA, système informatisé de déclaration douanière. Cette présentation a fait l'objet d'un vif intérêt de la part des participants.

Point n°7 : Conclusion

Les participants au séminaire ont marqué leur satisfaction quant au déroulement du séminaire. Ils ont salué le professionnalisme des animateurs et ont apprécié la qualité de l'organisation.

ANNEXE I

Programme de travail



Session plénière

Séminaire SGDD de Bamako
27 mars-10 avril, 2001

	Mardi, 27	Mercredi, 28	Jeudi, 29
9:00	9:30 Accueil des participants et ouverture 11:00 Présentation générale du SGDD	- confection des tableaux C de toutes les institutions intéressées Salle 1 - Sénégal, Cote d'Ivoire, Bénin, Togo Salle 2 - Burkina Faso, Mali, Niger, Guinée-Bissau	Salle 1 – Secteur socio-démographique Santé et éducation Salle 2 - Secteur réel Indices des prix
2:00 - 5:00	2:30-4:30 Présentation des secteurs 4:45-5:30 Présentation des tableaux A, B et C	Salle 1 – Secteur socio-démographique Population et santé Salle 2 - Secteur réel Emploi et chômage	Salle 1 – Secteur socio-démographique Éducation et Pauvreté Salle 2 - Secteur réel PIB
5:15- 5:45	5:45-6:15 Réunion des coordinateurs et des organisateurs	Réunion des coordinateurs et des organisateurs	Réunion des coordinateurs et des organisateurs

	Vendredi, 30	Lundi, 2	Mardi, 3
9:00	<p>Salle 1 – Secteur socio-démographique Tableau B et tableaux sectoriels résumés II et IV</p> <p>Salle 2 - Secteur réel PIB</p>	<p>Salle 1 – Secteur socio-démographique Tableaux sectoriels résumés I et III</p> <p>Salle 2 - Secteur réel Commerce extérieur Tableaux A, B et tableaux sectoriels résumés</p>	<p>- SGDD: Méthode et démarche, accueil des participants de la seconde période ; tableaux C pour les nouvelles institutions</p> <p>- Expérience des coordinateurs nationaux</p>
2:00 - 5:00	<p>Salle 1 – Secteur socio-démographique Tableau B tables et tableaux sectoriels II et IV</p> <p>Salle 2 - Secteur réel Indices de la production et salaires/ gains</p>	<p>2-3:30 Salle 1 – Secteur socio-démographique - Bilan</p> <p>Salle 2 - Secteur réel - Bilan</p> <p>3:45-5 Séance plénière Présentation des résultats de la première période</p>	<p>Salle 1 – bilan individuel pour les pays 1, 2, 3 et 4 avec les organisateurs</p> <p>Salle 2 – bilan individuel pour les pays 5, 6, 7 et 8 avec les organisateurs</p>
5:15-5:45	Réunion des coordinateurs et des organisateurs	Réunion des coordinateurs et des organisateurs	Réunion des coordinateurs et des organisateurs

	Mercredi, 4	Jeudi, 5	Vendredi, 6
9:00	<p>Salle 1 – Commerce / balance des paiements</p> <p>Salle 2 – Taux d'intérêt / bourse des valeurs / taux de change</p> <p>Salle 3 – Agrégats de finances publiques</p>	<p>Salle 1 – Balance des paiements / Position Extérieure Globale</p> <p>Salle 2 – Agrégats de banque centrale + réserves internationales + Réserves de change</p> <p>Salle 3 – Dette des administrations publiques + dette extérieure</p>	<p>Salle 1 – Balance des paiements / Position Extérieure Globale</p> <p>Salle 2 – Monnaie au sens large et crédit</p> <p>Salle 3 – Dette des administrations publiques + dette extérieure</p>
2:00 - 5:00	<p>Salle 1 – Balance des paiements</p> <p>Salle 2 – Taux d'intérêt / bourse des valeurs / taux de change</p> <p>Salle 3 – Agrégats de finances publiques</p>	<p>Salle 1 – Balance des paiements / Position Extérieure Globale</p> <p>Salle 2 – Agrégats de banque centrale + réserves internationales + Réserves de change</p> <p>Salle 3 – Secteur public (données du secteur fiscal) + dette extérieure</p>	<p>Salle 1 – tableaux de synthèse du secteur extérieur</p> <p>Salle 2 – Monnaie au sens large et crédit + tableaux de synthèse du secteur monétaire et financier</p> <p>Salle 3 – Tableaux de synthèse du secteur fiscal</p>
5:15- 5:45	Réunion des coordinateurs et des organisateurs	Réunion des coordinateurs et des organisateurs	Réunion des coordinateurs et des organisateurs

	Samedi, 7	Lundi, 9	Mardi, 10
9:00	9:30 Tableaux de synthèse I, II, III et IV + Bilan des trois secteurs	Salle 1 – Bilan pour chacun des pays 1, 2, 3 et 4 avec l'ensemble des organisateur	- Synthèse et bilan, par pays et régional - Présentation des résultats du séminaire-atelier, conclusions et présentation des mesures de suivi - Observateurs : commentaires et programmes d'assistance
2:00 - 5:00		Salle 1 – Bilan pour chacun des pays 5, 6, 7 et 8 avec l'ensemble des organisateur	
5:15- 5:45			

ANNEXE II

DISCOURS DE MONSIEUR LE REPRESENTANT RESIDENT DU FMI AU MALI

Monsieur le Ministre,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA),

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Internationales,

Monsieur le Chef de la Mission française de Coopération et d'Action Culturelle,

Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT,

Madame et Messieurs les délégués des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA),

Messieurs les Observateurs,

Mesdames et Messieurs les experts,
Mesdames, Messieurs,

Permettez moi tout d'abord d'exprimer ma satisfaction de vous voir aujourd'hui réunis ici pour participer à ce séminaire sur le Système général de diffusion des données.

Je tiens en particulier à féliciter les Etats qui ont choisi d'adhérer au Système, s'engageant ainsi à améliorer la qualité de leurs informations statistiques.

Le Système général de diffusion des données (SGDD) a été créé en réponse à l'appel lancé par la communauté internationale au FMI et à d'autres organismes de régulation en faveur de la mise en place de normes et codes de bonnes pratiques dans un certain nombre de domaines économiques et financiers (notamment diffusion des données, transparence de la politique budgétaire, monétaire et financière, réglementation et contrôle des banques, réglementation des valeurs mobilières et des assurances, comptabilité, audit des faillites et gouvernement d'entreprise).

2. Le SGDD a été établi par le Conseil d'administration du FMI en décembre 1997. Il représente le deuxième volet de l'ensemble de normes de diffusion des données créé par le FMI, dont le premier, à savoir la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD), a été mis en place en mars 1996.

3. Après la phase de démarrage, le Conseil d'administration a décidé en mars 2000 d'étoffer le SGDD en y intégrant les données sur la dette extérieure, et le FMI a ouvert un site externe consacré à ce système.

B. L'objectif du SGDD

4. L'objectif du SGDD est d'aider les pays membres à inscrire le développement de leur système statistique global dans le cadre général des besoins des décideurs et des utilisateurs nationaux et internationaux en matière d'analyse macroéconomique. Contrairement aux dispositifs internationaux déjà en place, qui sont axés sur des catégories de statistiques spécifiques (les comptes nationaux ou la balance des paiements, par exemple), le SGDD est centré sur le développement de l'ensemble des systèmes statistiques. Devant l'importance que revêt l'amélioration de ces systèmes, le SGDD met l'accent sur l'élaboration et la diffusion de plans à cet effet dans tous les domaines où des déficiences sont observées.

5. Le SGDD favorise en outre la transparence en renseignant les utilisateurs sur les pratiques statistiques des pays et les mesures qu'ils envisagent de prendre pour les améliorer.

C. Les dimensions du SGDD

6. Pour atteindre le but recherché, qui est d'améliorer les systèmes statistiques, le SGDD définit des objectifs de production et de diffusion des données. Ces objectifs se rapportent à quatre «dimensions» de ces systèmes.

- La première dimension, à savoir **le champ d'application, la périodicité et les délais de diffusion des données**, a trait à la production et à la diffusion de données économiques, financières et socio-démographiques par les pays membres.
- La deuxième dimension, qui est la **qualité des données**, se rapporte aux informations dont les utilisateurs disposent pour évaluer les données couvertes par le SGDD.
- La troisième dimension, c'est-à-dire **l'intégrité des données**, a trait à la confiance que les utilisateurs peuvent avoir dans les données issues des systèmes statistiques.
- La quatrième dimension, à savoir **l'accès du public aux données**, porte sur la diffusion des statistiques officielles auprès des utilisateurs d'une manière qui en rende l'accès aisé et équitable.

D. Diffusion des métadonnées du SGDD

7. Le FMI maintient une base de métadonnées sur les pratiques en vigueur et les plans de développement que lui communiquent les participants au SGDD et, à titre de service au public, il les diffuse sur internet. La participation d'un pays membre au SGDD est publiquement reconnue par le FMI lorsque les métadonnées de ce pays sont affichées, en anglais, sur le site SGDD du tableau d'affichage électronique de l'organisation (DSBB) (<http://dsbb.imf.org/gddsindex.htm>).

8. Les pays membres participants sont encouragés à informer leur population en affichant les métadonnées du SGDD (le cas échéant dans la langue nationale) sur les sites nationaux.

E. Participation au SGDD

9. Les pays membres du FMI participent au SGDD à titre volontaire. En acceptant d'y participer, ils s'engagent à

- utiliser le SGDD comme cadre d'élaboration du système national de production et de diffusion des statistiques économiques, financières et socio-démographiques;
- désigner un coordinateur national;
- préparer une description — désignée sous le terme de métadonnées — a) des pratiques de production et de diffusion des statistiques qui sont en vigueur et b) des plans d'amélioration à court et à moyen terme de ces pratiques.

10. Il est attendu des participants au SGDD qu'ils revoient et, le cas échéant, mettent à jour leurs métadonnées au moins une fois par an. Le but ainsi visé est d'assurer que les descriptions fournies restent conformes à la réalité et de réviser les plans d'amélioration à mesure que des progrès sont réalisés dans leur exécution et que de nouvelles initiatives sont prises face à l'évolution des besoins. Ces progrès vers l'application de pratiques conformes aux directives internationales sont encouragés et suivis.

F. Rôle du coordinateur national

11. L'importance accordée à la coordination découle du fait que les participants au SGDD s'engagent, de façon permanente, à améliorer la qualité des données ainsi que les pratiques de production et de diffusion. Les pays ne pourront se rapprocher de ces objectifs sans une bonne coordination des activités des organismes statistiques nationaux et de leurs opérations avec le FMI.

12. Les coordinateurs nationaux, qui sont les interlocuteurs du FMI pour les questions relatives au SGDD, sont chargés de veiller à ce que la coordination requise des activités des organismes nationaux chargés de diffuser les statistiques officielles soit bien assurée¹. Conformément à l'esprit du SGDD, les pays sont tout à fait libres d'organiser les fonctions de coordination de la manière la mieux adaptée à

¹ La désignation d'un coordinateur national SGDD ne remplace pas les consultations directes des organismes statistiques nationaux avec le FMI sur les questions d'élaboration des données. En fait, le coordinateur SGDD sera le principal interlocuteur des services du FMI pour toutes les questions relatives à la participation au SGDD et à l'application de ce système. L'expérience jusqu'à ce jour montre que le coordinateur est choisi, à chances égales, parmi les effectifs des banques centrales et des ministères des finances et parmi ceux des offices nationaux de statistiques.

leur situation. Les coordinateurs nationaux pourraient aussi jouer un rôle dans la coordination de l'assistance technique multilatérale et bilatérale en matière de statistiques, de manière à ce que les donateurs puissent axer leur attention sur le développement global du système statistique d'un pays.

G. Élaboration, production et diffusion des données

13. Le SGDD offre a) un cadre d'évaluation et de développement de systèmes statistiques qui produisent des données économiques, financières et socio-démographiques exhaustives dont la périodicité et le délai de diffusion sont adaptés aux besoins des utilisateurs, et b) un cadre de diffusion de ces données. Le SGDD vise à améliorer non seulement la qualité des données relevant des cadres de référence et des catégories de statistiques, mais aussi, à terme, les pratiques de diffusion sur le plan de l'intégrité des données et de leur accessibilité pour les utilisateurs.

14. On entend par «diffusion» l'ensemble des moyens par lesquels les données sont mises à la disposition du public. Ceux ci comprennent, entre autres :

- la diffusion de communiqués de presse, périodiques et bulletins, ou de publications spéciales hors série;
- la diffusion de statistiques sur support électronique (disquettes, bandes, CD) ou sur Internet;
- la communication de statistiques sur support papier ou électronique en réponse aux demandes directement adressées, et
- la communication de statistiques par traitement automatisé des appels téléphoniques ou au moyen de systèmes de télécopie.
- Chacun de ces moyens peut jouer un rôle clé dans un système de diffusion répondant au besoin qu'ont les utilisateurs de disposer rapidement des données.

H. Application du SGDD

15. Les pays qui souhaitent participer au SGDD sont en outre tenus de préparer des métadonnées en s'appuyant sur le présent guide, sur les modèles en langue anglaise placés au tableau d'affichage électronique, ou sur les modèles en d'autres langues distribués par le FMI à ses pays membres. Le FMI traduira en anglais les projets de métadonnées soumis dans d'autres langues. Si nécessaire, les services du FMI, souvent en étroite collaboration avec ceux de la Banque mondiale, continueront — sur le terrain ou au siège de l'institution — à aider de leurs conseils un nombre croissant de pays membres désireux de participer au SGDD. Les services du FMI donneront en outre des conseils aux autres prestataires d'assistance technique sur l'utilisation du SGDD comme outil de renforcement des capacités statistiques.

ANNEXE III

ALLOCUTION DE BIENVENUE

(Prononcée par le M. le Directeur Général d'AFRISTAT)

Monsieur le Ministre,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA),

Monsieur le Représentant Résident du Fonds Monétaire International,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Internationales,

Monsieur le Chef de la Mission française de Coopération et d'Action Culturelle,

Madame et Messieurs les délégués des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA),

Messieurs les Observateurs,

Mesdames et Messieurs les experts,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite à tous une chaleureuse bienvenue au Mali. Pendant deux semaines, nous serons ensemble dans le cadre de cet important séminaire sur le Système Général de Diffusion des Données du Fonds Monétaire International.

Comme vous le savez, la première semaine regroupe principalement les coordinateurs nationaux du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) et les délégués des Instituts nationaux de statistique. Elle sera consacrée d'une part aux aspects relevant du « secteur réel » : c'est à dire la comptabilité nationale, le suivi des prix, le suivi de l'activité économique... et d'autre part aux aspects socio-démographiques : population, emploi et chômage, éducation, santé.

Au cours de la deuxième semaine, si les coordinateurs nationaux resteront bien entendu sur place, les délégués des Instituts nationaux de statistique seront remplacés par leurs collègues des Ministères en charge des Finances publiques et ceux des agences nationales de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Les travaux porteront alors sur les statistiques de Finances publiques, les statistiques de balance des paiements et sur les statistiques relatives à la monnaie et au crédit.

Une journée charnière est prévue en milieu de séminaire pour permettre à l'ensemble des délégations de pouvoir se rencontrer et échanger leurs expériences.

Mesdames, Messieurs,

Ce séminaire rejoint tout à fait les préoccupations de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) quant au développement des statistiques dans ses Etats membres. Depuis le démarrage de nos activités en janvier 1996, nous oeuvrons pour aider les Systèmes statistiques nationaux à produire des informations de meilleure qualité et répondant mieux aux besoins de leurs utilisateurs.

Très tôt, AFRISTAT a perçu la nécessité d'inscrire ce développement statistique dans un cadre cohérent. Les Etats membres d'AFRISTAT ont notamment chargé la Direction générale de préparer un programme de développement statistique centré sur les besoins statistiques essentiels communs à l'ensemble des Etats. Ce programme, dénommé « Programme statistique minimum commun » a pour objectif de disposer, à moyen terme, pour l'ensemble des Etats membres, d'une information statistique minimum, fiable, à jour, durable, et permettant l'information et la prise de décision des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux. Il concerne les domaines prioritaires que sont la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles.

Bien qu'ils poursuivent des objectifs communs, il existe des différences entre le PROSMIC d'AFRISTAT et le SGDD, que l'on peut situer à deux niveaux :

- contrairement au PROSMIC qui est un programme de développement statistique à moyen terme intégrant des activités opérationnelles, le SGDD ne propose pas d'activités statistiques spécifiques à réaliser. Il définit le cadre dans lequel l'identification de telles activités peut être faite et fixe des normes pour la diffusion des données statistiques ;

- le champ des données couvertes est différent : le PROSMIC concerne principalement les données du secteur réel et du secteur social. Contrairement au SGDD, il ne cible pas les données relatives aux secteurs budgétaire et financier.

Parmi les objectifs communs au PROSMIC d'AFRISTAT et au SGDD, vous noterez :

- l'accent mis sur la nécessité d'améliorer progressivement la qualité des données dans un cadre cohérent et à partir d'objectifs clairement identifiés ;

- le rôle central assigné à la diffusion des données.

En fin de compte, vous constaterez qu'il existe une réelle complémentarité entre le le SGDD et le PROSMIC. Ce dernier doit permettre aux Instituts nationaux de statistique, aux côtés des banques centrales et des structures chargées de l'élaboration des statistiques de finances publiques, de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du SGDD.

D'ailleurs, AFRISTAT a déjà réalisé ou s'apprête à réaliser un certain nombre de travaux qui correspondent à la démarche SGDD. Je citerai notamment la mise en place de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, réalisée conjointement avec la BCEAO et la Commission de l'UEMOA, dans 7 des 8 Etats membres de l'UEMOA et qui sera très bientôt mis en place dans le huitième. Je citerai également la mise en œuvre du SCN 1993 et des enquêtes sur l'emploi et le secteur informel en milieu urbain.

D'autres Institutions ont également œuvré dans ce sens : la BCEAO a harmonisé les méthodes d'élaboration des balances de paiements et les statistiques sur la monnaie

et de crédit, la Commission de l'UEMOA a engagé des travaux très importants concernant les statistiques de finances publiques.

Pour conclure, j'espère que ce séminaire sera l'occasion de renforcer la collaboration fructueuse qui a commencé à s'instaurer entre nos Institutions sous -régionales et le FMI pour le développement de la statistique en Afrique. J'espère également que l'ensemble des Institutions qui oeuvrent pour le développement de la statistique inscriront désormais leurs actions dans les cadres du SGDD et du PROSMIC.

Je vous remercie.

ANNEXE IV

Liste et coordonnées des participants

Liste des participants Pays

PAYS	NOM DES PARTICIPANTS	PERIODE DE PARTICIPATION	TITRE	ADRESSE	TEL	FAX	E-MAIL
BENIN	M. Maurice D. Bankole	I & II	Coordinateur National SGDD Directeur Général de l'INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique BP 323 Cotonou République du Bénin	(229) 30 82 46 (229) 22 33 82	(229) 30 82 46	insae_ci@planben.intnet.bj
	Mme Martine S Dahoun	II	Assistant du Secrétaire Technique de la CNSAPAS	Ministère des Finances et de l'Economie 01 BP 302 Cotonou République du Bénin	(229) 30 51 41 30 02 17 94 83 80	(229) 30 18 51	
	M. Eric Nenehidini	I	Directeur des Statistiques et Etudes Economiques	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique BP 323 Cotonou République du Bénin	(229) 30 78 08 (229) 30 82 45	(229) 30 82 46	insae_ci@planben.intnet.bj
	M. Martin N. Gbedey	II	Chef Service Recherche et Statistiques	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest 01 B P 325 Cotonou République du Bénin	(229) 31 24 65	(229) 31 24 65	ngbedey@cotonou.bceao.int
BURKINA FASO	M. Maxime Bonkougou	I & II	Coordinateur National SGDD Directeur des Etudes Economiques	Institut National de la Statistique et de la Démographie 01 BP 374 Ouagadougou 01 Burkina Faso	(226) 32 48 02	(226) 32 42 69	insd@cenatrin.bf

PAYS	NOM DES PARTICIPANTS	PERIODE DE PARTICIPATION	TITRE	ADRESSE	TEL	FAX	E-MAIL
	M. Anicet Hien	II	Chef de Service des Etudes et des Analyses Comptables	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) 01 BP 89 Ouagadougou 01 Burkina Faso	(226) 32 60 76	(226) 30 57 61	
	M. Félix Ouango Kaboré	II	Fondé de pouvoirs à la Direction Nationale de la BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest B P 356 Ouagadougou 01 Burkina Faso	(226) 30 60 15		fkabore@ouaga.bceao.int
	M. Issa Sawadogo	II	Chargé d'Etudes de Finances Publique	Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Economique et Social (STC/PDES) B P 6485 Ouagadougou Burkina Faso	(226) 32 40 56	(226) 30 78 50	Issa_SAWADOGO@yahoo.fr
COTE D'IVOIRE	M. Gabriel N'Guessan Doffou	I & II	Coordinateur National SGDD Chef du Département des Statistiques Economiques	Institut National de la Statistique B P V 55 Abidjan Côte d'Ivoire	(225) (20) 22 80 90	(225) (20) 21 48 01	n-guessand@hotmail.com
	M Noel Alain Kouadio Assemien	II	Chargé d'Etudes Statistiques de Finances Publiques	Ministère de l'Economie et de Finances Direction de la Prévision 04 BP 650 Abidjan Côte d'Ivoire	(225) (20) 21 93 43 21 29 56	(225) (20) 22 54 55	

PAYS	NOM DES PARTICIPANTS	PERIODE DE PARTICIPATION	TITRE	ADRESSE	TEL	FAX	E-MAIL
	M. Ibrahima Ba	I	Directeur Général	Institut National de la Statistique (INS) B P V 55 Abidjan Côte d'Ivoire	(225) (20) 21 05 38	(225) (20) 21 63 27	
	M. Sory Cisse	I	Chef de Service de la Recherche et Statistique	BCEAO 01 B P 1769 Abidjan 01 Côte d'Ivoire	(225) (20) 20 84 77 20 85 73	(225) (20) 22 00 40	
GUINEE-BISSAU	Mr. Francisco da Costa	I & II	Coordinateur National SGDD Director-General	Instituto Nacional de Estatistica de Censo (INEC) Bairro de Santa Luzia CP. 6, Bissau Guinea-Bissau	(245) 22 20 54	(245) 22 21 22	
	M. Braima Manafá	I & II	Chef du Département Planification et Diffusion	Institut National de la Statistique CP. no. 6 Bissau Guinea-Bissau	(245) 22 20 54	(245) 22 21 22	
	M. Domingos Costa	II	Director do Servico De Orcamento	Ministerio de Economia e Financas Caixa Postal No. 67 Bissau Guinea-Bissau	(245) 20 36 51 21 55 65	(245) 20 16 26	Dacosta57@hotmail.com
MALI	Mme Sidibe Fatoumata Dicko	I & II	Coordinateur National SGDD Directrice Nationale de la Statistique et de l'Informatique	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) Ministère des Finances B P 12 Bamako Mali			

PAYS	NOM DES PARTICIPANTS	PERIODE DE PARTICIPATION	TITRE	ADRESSE	TEL	FAX	E-MAIL
	M. Alikaou Diarra	I	Chef de la Division Comptabilité National	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique BP 12 Bamako Mali	(223) 22 24 55 22 48 73		
	M. Konzo Traore	II	Chef du Service des Etudes	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest BP 206 Bamako Mali	(223) 22 37 56	(223) 22 47 86	ktraore@bamako.bceao.int
	M. Elie Amara	II	Direction Générale de la Dette Publique	Ministère de l'Economie et des Finances BP 617 Bamako Mali	(223) 22 46 58 22 29 35	(223) 22 07 93	
	M. Sidi Almoctar M'Ba	II	Direction Générale de la Dette Publique	Ministère de l'Economie et des Finances BP 617 Bamako Mali	(223) 22 46 58 22 29 35	(223) 22 07 93	
	M. Maï ga	II	Direction Générale de la Dette Publique	Ministère de l'Economie et des Finances BP 617 Bamako Mali	(223) 22 46 58 22 29 35	(223) 22 07 93	
NIGER	M. Bouzou Adamou	I & II	Coordinateur national de SGDD Directeur de la Statistique et des comptes nationaux	Ministère du Plan BP 862 Niamey Niger	(227) 72 35 60	(227) 73 59 83	abouzou@yahoo.fr

PAYS	NOM DES PARTICIPANT	PERIODE DE PARTICIPATION	TITRE	ADRESSE	TEL	FAX	E-MAIL
	M. Yacouba Abou	I	Directeur de l'Analyse Economique, des Etudes, Financières et de la Prévision	Ministère du Plan BP 862 Niamey Niger	(227) 72 32 28	(227) 73 59 83	
	M. Issa Djibo	II	Chef de Service de la Recherche et de la Statistique	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest B P 487 Niamey Niger	(227) 72 24 91	(227) 73 47 43	djiboissa@niamey.bceao.intc
	M. Saidou Djibo	II	Directeur des Etudes Financières et des Réformes	Ministère des Finances B P 389 Niamey Niger	(227) 72 41 38 72 43 19	(227) 73 59 34	
SENEGAL	M. Babakar Fall	I & II	Coordinateur National SGDD Ingénieur Statisticien Economiste Chef de la Division des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Ministère de l'Economie et des Finances Direction de la Prévision et de la Statistique B P 116 Dakar Senegal			
	M. El Hadji Abdoulaye Ndiaye	II	Chef du Service des Etudes	BCEAO Agence Principale de Dakar B P 3159 Dakar Senegal	(221) 823 53 84 823 13 30	(221) 823 57 57	andiaye@dakar.bceao.int
	M. Alioune Ndong	II	Chef du Bureau des Etudes et des Programmes	Direction de la Prévision et de la Statistique BP 116 Dakar Senegal	(221) 825 00 50	(221) 824 90 01	dps@telecomplus.sn

PAYS	NOM DES PARTICIPANTS	PERIODE DE PARTICIPATION	TITRE	ADRESSE	TEL	FAX	E-MAIL
	M. Ibrahima Wade	II	Division des Investissements	Direction de la Dette et des Investissements B P 116 Dakar Senegal	(221) 825 00 50	(221) 824 90 01	dps@telecomplus.sn
TOGO	M. Anumu E. Ketoglo	I & II	Chef de la Section Prévion Chef de la Division Prévion Coordinateur National du SGDD	Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations Direction de l'Economie BP 3521 Lomé Togo	(228) 21 02 50 21 60 37	(228) 22 56 47	cntogo@cafe.tg
	M. Komlavi A. Eguida	I	Chef de la Division Enquêtes et des Prix	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme Direction de la Statistique BP 118 Lomé Togo	(228) 21 54 15 21 22 87	(228) 22 56 47	togostat@ecowasmail.net
	Mme Ahéba Johnson	II	Chef de la Section Études Financières	Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations Direction de l'Economie BP 3521 Lomé Togo	(228) 21 02 50 21 60 37	(228) 22 56 47	ajohnson1@caramail.com
	M. Adjé Sewavi	II	Chef de la Section Economique	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest B P 120 Lomé Togo	(228) 21 53 84	(228) 21 76 02	asewavi@lome.bceao.int

Liste des observateurs

INSTITUTION	NOM	PERIODE DE PARTICIPATION	TITRE	ADRESSE	TEL	FAX	E-MAIL
Banque de France	Hervé Gonsard	4/9-10/2001	Adjoint du Chef de Service de la Zone franc	Banque de France 39 rue Croix-des-petits Champ 75001 Paris France	01 42 92 55 82	01 42 92 39 88	herve.gonsard@banque-france.fr
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	Abdoullahi Beidou	I & II	Chef de Service de la Statistique	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest B. P. 3108 Dakar Senegal	(221) 839 05 00	(221) 823 93 35	abeidou@bceao.int
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	Seth Aboh	I & II	Chef du Service des Analyses Monétaires	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest B. P. 3108 Dakar Senegal	(221) 839 06 11 (221) 839 05 00	(221) 823 93 35	caboh@bceao.int
Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique	Souleymane Traoré	I & II	Statisticien	c/o UNECA-DISD P. O. Box 3005 Addis Ababa Ethiopia	(251) 1 44 34 60	(251) 1 51 05 12	straore@uneca.org
CNUCED	Mr. Bruno Favaro	04/02-06	Coordinateur régional SYDONIA	CNUCED Unité SYDONIA Palais des Nations CH-1211 Geneva 10 Switzerland.	(41) 22 9076240	(41) 22 9070432	Bruno.Favaro@unctad.org
CNUCED	Mr. Alioune Ciss	04/02-06	Informaticien	SYGADE	(41) 22 9074496	(41) 22 9070432	alioune.ciss@unctad.org

INSTITUTION	NOM	PERIODE DE PARTICIPATION	TITRE	ADRESSE	TEL	FAX	E-MAIL
Commission de l'UEMOA	Mr. Birimpo Lompo	I & II	Chargé des Etudes et Statistiques au Département des Politiques Economiques	Commission de l'UEMOA 01 BP 543 Ouagadougou 01 Burkina Faso	(226) 31 88 74 31 88 75	(226) 31 88 72	Birimpo.lompo@uemoa.bf
Banque Centrale de Mauritanie	M. Mamadou Dembélé	II	Chef du Service Statistique et Enregistrement Sous Direction de la Balance des Paiements	Banque Centrale de Mauritanie BP 623 Nouakchott Mauritanie	(222) 25 22 06 25 28 88	(222) 25 27 59	

Liste des animateurs

INSTITUTION	NOM	TITRE	ADRESSE	TEL	FAX	E-MAIL
Fonds Monétaire International	Michelle Hassine	Economiste	Balance of Payments and External Debt II Statistics Department – IMF 700, 19th street, NW Washington D.C. 20431	1 (202) 623 9683	1 (202) 623 8017	mhassine@imf.org
Fonds Monétaire International	Florina Tanase	Economiste	Financial Institutions Division II Statistics Department – IMF 700, 19th street, NW Washington D.C. 20431	1 (202) 623 7995	1 (202) 623 5411	ftanase@imf.org
Fonds Monétaire International	Mbaye Gueye	Assistant de recherche	Real Sector Division Statistics Department – IMF 700, 19th street, NW Washington D.C. 20431	1 (202) 623 8014	1 (202) 623 6028	mgueye@imf.org
Banque Mondiale	Bajhat Achikbache	Statisticien senior	DECDG, World Bank 1818 H Street, N.W. Washington D.C. 20433	1 (202) 473 4801	1 (202) 522 3669	bachikbache@worldbank.org
Banque Centrale Européenne	Jean Galand		European Central Bank Postfach 16 0319 D-60066 Frankfurt am Main	(49) 69 1344 6855	(49) 69 1344 7693	Jean.galand@ecb.int
AFRISTAT	Eric Métreau	Expert en comptabilité nationale	BP E 1600	(223) 21 55 00	(223) 21 11 40	eric.metreau@afristat.org
Ont également participé à l'animation						
INSTITUTION	NOM	TITRE	ADRESSE	TEL	FAX	E-MAIL
AFRISTAT	Martin Balepa	Directeur Général Adjoint	BP E 1600	(223) 21 55 00	(223) 21 11 40	martin.balepa@afristat.org
AFRISTAT	Pierre Couaillac	Expert en Statistiques d'entreprises	BP E 1600	(223) 21 55 00	(223) 21 11 40	pierre.couaillac@afristat.org
AFRISTAT	Alain Brilleau	Expert en Statistiques des prix	BP E 1600	(223) 21 55 00	(223) 21 11 40	alain.brilleau@afristat.org

